



REDEVANCE DECHETS - 2023

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Affiché le 04/07/2023

ID : 029-242900074-20230703-CC2023_06_18-DE

Grille tarifaire des apports en Déchèteries

Proposition Conseil Communautaire du 28 juin 2023

CARTES D'ACCES EN DECHETERIES	TARIFS
Carte 1 ^{er} établissement	Gratuit
Carte dématérialisée	Gratuit
Carte - Renouvellement	5 €
Carte – Dotation supplémentaire*	5€
Envoi carte par courrier postal (hors 1 ^{er} établissement)	2€ par carte
Envoi d'un lot de cartes par courrier postal**	5€ (de 2 à 5 cartes)

* possible uniquement pour les bailleurs de logements individuels et collectifs et les professionnels

** uniquement pour les bailleurs de logements collectifs et les professionnels, nombre dans la limite autorisée par le règlement

CATEGORIES DE DECHETS	UNITE	Quatités maximales admises pour les professionnels	Tarifs
Huiles végétales	Le litre	Dans la limite de 30 litres	- €
Déchets dangereux	L'unité	10 unités maximums	5 €
Déchets verts	Le m3	-	15 €
Gravats Inertes (terre, cailloux ...)	Le m3	3 m ³ maximum	61 €
Bois (catégorie A ou B)	Le m3	3m ³ maximum	59 €
Encombrants (dont plâtre,)	Le m3	3m ³ maximum	115 €
Incinérables et Gravats non Inertes (démolition ...)	Le m3	3m ³ maximum	65 €

Les dépôts de déchets dans les déchèteries sont gratuits pour les ménages en deçà des plafonds ci-après :

CATEGORIES DE DECHETS	GRATUITE PLAFOND MENAGES
Déchets verts	< 3 M3
Gravats Inertes (terre, cailloux ...)	< 3 M3
Incinérables, gravats non Inertes (démolition ...)	< 3 M3
Encombrants (plâtre)	< 3 M3

Au-delà de ces seuils, les dépôts sont facturés selon les tarifs appliqués aux professionnels.